

Le 7 juillet 2011

## **SECTION SYNDICALE CFDT BREST THALES SYSTEMES AEROPORTES**

### **Compte Rendu du Comité d'Etablissement du jeudi 26 mai 2011**

#### **Déclinaison du CCE du 22 juin**

##### ***Perspectives économiques de TSA***

Les axes stratégiques de l'entreprise sont de :

- Maintenir les compétences clés pour réussir les programmes Mirage 2000 Inde et Rafale dans la perspective de ventes par Dassault dans les années à venir,
- Faire fructifier les savoir faire acquis dans Meltem pour les systèmes de mission futurs,
- Effectuer un positionnement stratégique dans le domaine des drones,
- Renforcer la politique « Produits » en mutualisant les moyens entre la France et la Grande-Bretagne,
- Etendre nos offres de service principalement dans le Customer services,
- Améliorer la compétitivité grâce la mise en œuvre de Probasis et à l'adaptation des structures de l'entreprise aux besoins futurs.

Les investissements sont maintenus pour les ENF et sont même renforcés pour améliorer le système d'information de l'entreprise et moderniser les sites, notamment celui de Brest.

##### ***Adaptation de TSA à son contexte économique et opportunité d'une continuité de la GAE***

Cette adaptation sera réalisée au travers de la mise en œuvre de plusieurs dispositifs :

- Réduction des coûts de fonctionnement de TSA par l'application du programme Probasis avec un gain prévu de 2,5 Meur par an,
- Adaptation de la structure commerciale de TSA grâce à la mise en place des organisations « Pays » pour l'apport du support commercial local et adaptation aux prises de commandes hors affaires conjoncturelles de type Mirage 2000 Inde ou Rafale EAU,
- Adaptation de fonctions support et de la structure de l'entreprise.

Le besoin d'adaptation de la structure commerciale et de la structure fonctionnelle doit se traduire par la suppression de 55 postes.

Concernant les charges et l'outil industriel, même en prenant en compte le contrat Mirage 2000 Inde,

il est nécessaire d'effectuer une adaptation quantitative et qualitative sur certains métiers :

- Transferts de l'ingénierie radar vers l'ingénierie système,
- En ingénierie matérielle, sous-charge des Bureaux d'études alors que le manque de ressources se fait sentir en ingénierie numérique et firmware,
- En soutien et services clients, évolution du métier de rechanges/réparations vers le métier de soutien.

Ces adaptations doivent se traduire par la suppression de 65 postes et la création de 40 postes. Cela amène à un projet de continuité de la GAE avec un plan de recrutement ciblé sur les métiers ingénierie matérielle ou système, recherches et développements et logiciel.

**La CFDT note que dans ses présentations, la direction n'est pas claire dans ses définitions entre familles professionnelles et métiers. De même, elle a tendance à faire l'amalgame entre les départs en pénibilité ou en retraite et la GAE.**

**Le seul rôle que semble vouloir jouer la DRH pour les départs en retraite est de signaler au manager la date de ce départ. Ensuite, c'est le manager qui gère tout le reste et notamment le biseau pour assurer la continuité des postes remplacés et encore, la DRH estime qu'un biseau n'est pas systématique.**

**A ce jour, la direction n'est pas en mesure de fournir les chiffres cibles des effectifs de la direction commerciale. D'ailleurs, où en sommes nous à ce jour suite à la dernière GAE à laquelle s'ajoute des départs qui ne semblent remplacés ?**

**La CFDT demande que la direction fasse un point exact des effectifs à fin juin et que cet état soit restitué au CE du mois de juillet.**

## **Transferts d'activités d'Elancourt vers Brest et Pessac**

Le CCE a été informé en vue d'une consultation concernant un transfert d'activités industrielles du support CSS d'Elancourt vers les établissements de Brest et Pessac.

Les prévisions font état d'une réduction des contrats de MCO de l'ordre de 20% à 25% sur 5 ans. A cela s'ajoute des retards sur les programmes hélicoptères et navals. Enfin, la concurrence commence à être de plus en plus présente sur le marché militaire notamment parce que les états ayant moins de budget pour de nouveaux achats sont contraints à entretenir les matériels existants et cette situation incite de nombreuses entreprises à se positionner sur ce créneau.

L'objectif est de forcer l'activité sur l'export pour compenser la réduction sur la France et d'arriver à un équilibre du chiffre d'affaire de 50% France et 50% export, sachant que sur Brest nous n'en sommes pas très loin. Certains projets se prêtent bien à cet objectif aussi bien côté Patrouille Maritime que Naval.

Le transfert concerne 16 postes au total : 7 postes vers Brest pour la GE et 9 postes vers Pessac pour les radars. Ce projet de transfert est prévu de débuter en octobre avec une clôture pour Brest en mars 2012 et un peu plus tard pour Pessac.

**La CFDT est favorable au rapprochement des équipes support avec les équipes de développement pour profiter des connaissances techniques et éventuellement pouvoir répondre aux pics de charge en effectuant des détachements de personnels entre les 2 entités.**

**Il est dommage que la motivation de ce transfert soit une baisse d'activité. La CFDT espère que les charges liés aux postes transférés perdurent dans le temps et que ces postes ne disparaissent pas à brève échéance.**

**Enfin, la CFDT soulève le problème de la gestion des composants devenue très lourde suite à la mise en place de l'outil SAP. Cet outil a déjà été à l'origine de gros problème de ponctualité pour les clients et il est impératif que les procédures soient revues afin d'améliorer l'efficacité du travail.**

## **Information sur la prise des congés payés**

Compte tenu du contexte des affaires de l'entreprise, la direction préconise :

- Incitation de prise de 4 semaines de repos (congés payés ou JRTT) au cours de la période estivale (de juin à septembre 2011), en fonction de l'activité,
- Rappel de l'absence de report des congés payés 2010-2011 au delà du 31 octobre 2011,
- Rappel du principe de la prise de l'ensemble des JRTT individuels au 31 décembre 2011,
- Planification avant le 31 mai 2012 des congés payés 2011-2012 en vue du non report des congés payés au 31 octobre 2012.

**En fait de contexte, il faut comprendre la non signature de l'affaire Mirage 2000 Inde avant l'été. L'objectif est donc de faire prendre les jours de congés aux salariés impactés par cette affaire afin qu'ils soient pleinement disponibles pour la rentrée dans l'opportunité d'une signature.**

**La direction du site de Brest se contente une fois de plus d'appliquer des directives TSA sans en analyser le bien fondé pour notre site. En effet, notre établissement est peu impacté par l'affaire Mirage 2000 Inde. En revanche, de nombreux jalons sont à passer pour les affaires Meltem et FREMM durant la période estivale et il n'est pas certain qu'une prise de congés massive soit adaptée à la situation.**

## **Points divers**

### **Travaux sur le site :**

- Le déménagement des équipes CSS est planifié à 90% du 27 juin au 13 juillet. Le reste du déménagement aura lieu en septembre.
- Les travaux au pavillon d'accueil se poursuivront courant juillet pour une mise en service opérationnelle prévue début septembre.
- Une réunion est positionnée début septembre pour le lancement d'un projet de rénovation des locaux sociaux.

### **Réactualisation du parc informatique suite à l'utilisation d'Outlook 2007 :**

- Le plan d'actualisation débute début juillet avec la mise en place de kits de mise à niveau de la mémoire des PC.
- Les postes qui devaient être renouvelés en fin d'année le seront par anticipation.

## Bilan Pénibilité

Répartition par familles des personnes bénéficiaires de la mesure :

Familles professionnelles	Sous-familles	Nb salariés
05 – R & D Matériel	03 – Etudes et développements en Electronique Numérique	1
	05 - Etudes et développements en Mécanique et Thermique	1
07 – Services et supports	02 – Ingénierie des services	1
	03 – Support opérations clients	15
08 – Qualité et Progrès	02 – Assurance Qualité	2
10 – Production	02 – Programmes de production	3
	03 – Production Electronique	1
15 – Assistanat	01 – Gestion des sites	1
	<b>Total</b>	<b>25</b>

La CFDT s'inquiète pour la mise en place d'un plan de transfert des connaissances efficace pour les postes concernés par la pénibilité surtout que la direction prétend ne pas pouvoir anticiper les départs.

La CFDT rappelle que chaque personne ayant été concernée par la pénibilité a tout intérêt à déposer un dossier qui, s'il ne lui permet pas d'entrer dans le dispositif actuellement, peut lui servir ultérieurement.

### Rapport annuel d'activité du Médecin du travail

Le médecin, Jean-Philippe Dandoy, est venu en séance présenter son rapport d'activité pour l'année 2010. Le point marquant de ce rapport est que malgré un effectif similaire à l'année précédente, le nombre de visites SMR (surveillance Médicale Renforcée) a diminué. Cette diminution est dû au fait que le travail sur écran ne rentre plus dans cette catégorie hormis pour les secrétaires et les dessinateurs industriels du bureau d'études. En effet, les écrans plats d'aujourd'hui ne sont pas sujet à rayonnement comme les écrans cathodiques et de plus aucune étude médicale n'a à ce jour prouvé la nuisance du travail sur écran pour les yeux. En revanche, depuis 2010, les salariés de plus de 55 ans entre dans le dispositif des visites SMR.

Lors de la consultation, la CFDT a voté **POUR** le rapport annuel du médecin.

### Restaurant d'entreprise

Les personnels des entreprises extérieures ont accès au restaurant d'entreprise moyennant le paiement du droit d'admission.

L'unité de valeurs de la denrée a augmenté au 1<sup>er</sup> juillet, date anniversaire du contrat de base. Cette augmentation est de 1,2 %, la dernière augmentation datant de 2009.

Avis a été demandé à l'assemblée concernant le Mandat de gestion du restaurant pour confirmer qu'il soit donné à la secrétaire du CE.

**La CFDT a voté favorablement pour que le Mandat de gestion du restaurant d'entreprise soit donné à la secrétaire du CE.**

# FAITES CE QUE JE DIS, PAS CE QUE JE FAIS...

Il était une fois un gentil DRH qui n'avait de cesse d'aider les handicapés à intégrer le monde du travail.

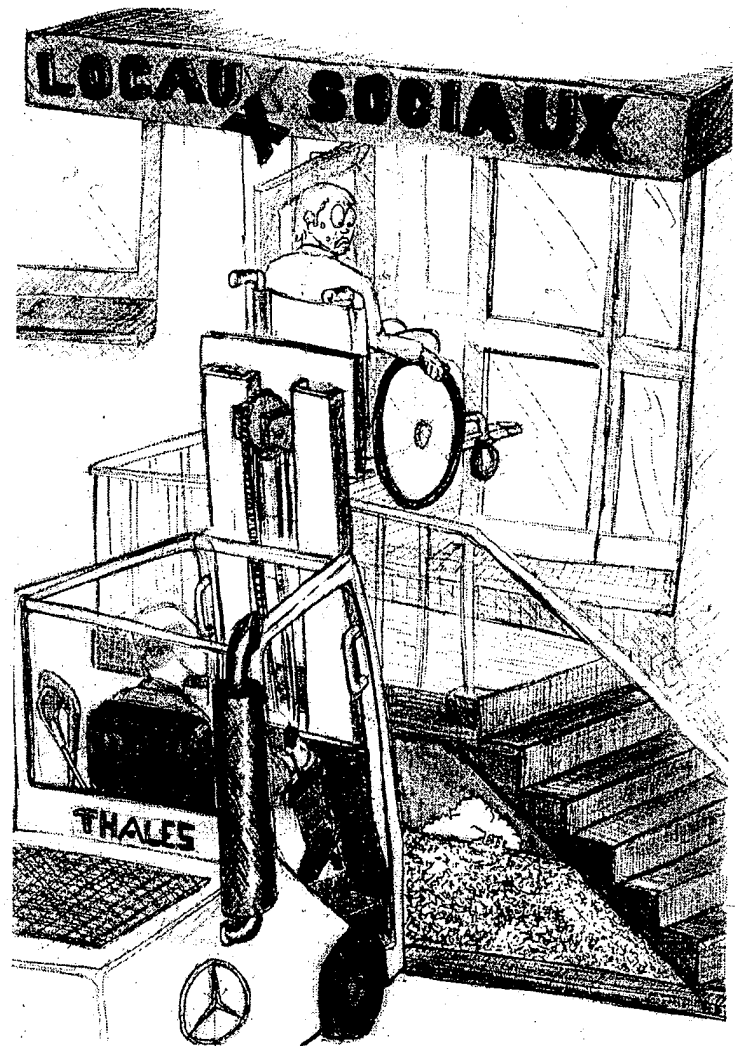
Pour preuve : une commission « handicapés » est mise en place dans son établissement et lors des différentes présentations faites auprès du Comité d'Etablissement il est fier d'annoncer 11% de travailleurs handicapés.

Il est vrai que vis à vis des autres centres de son entreprise il est largement le meilleur, comme dans tout ce qu'il entreprend (suppressions de postes, MAD, Pénibilité).

Il a, il faut le dire, une équipe de haut vol pour l'épauler dans sa mission.

Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes. Compte tenu des efforts consentis pour être bien vu de sa direction et des indicateurs présentés, il aura sûrement un BSO à la hauteur des sacrifices réalisés tout au long de ces années.

Or donc, en ce mois de Juin, la commission solidarité du Comité d'Etablissement organise un repas débat, aux « Locaux Sociaux » sur le thème du Commerce Equitable. Oh surprise ! l'intervenant est une personne à mobilité réduite.



L'accès à la salle des locaux sociaux impliquant forcément l'usage d'un escalier, la secrétaire du CE s'est adressée au « Champion de l'intégration des travailleurs handicapés » de l'établissement :

- *Bonjour M. le DRH (pas de nom ça peut blesser) comment fait-on pour que ce monsieur puisse accéder à la salle des locaux Sociaux ?*
- *Mais il n'y a qu'à le porter (sic)*
- *Il y a peut être d'autres solutions non ?*
- *Heueueu... réservons une salle dans l'établissement...*
- *Et comment font les personnes extérieures pour assister au débat ?*
- *Heueueu*
- *Il y a peut-être une solution en réservant une salle au restaurant d'entreprise*
- *Oui oui, parfait je m'en occupe !!!*

Une semaine plus tard soit 5 jours avant le repas débat, vu l'efficacité du DRH et son empressement à agir, toutes les salles du restaurant sont réservées... par d'autres services. L'accès d'une personne à mobilité réduite, pour une intervention dans le cadre du CE n'est pas encore réglé.

**Cela fait au moins dix ans que le bureau du CE intervient auprès de la direction pour la mise aux normes des locaux sociaux. A chaque fois, la réponse a été : « il faut voir le propriétaire... ».**

**Aujourd'hui, notre direction reste zélée dans les plans sociaux mais aucunement dans le social. Si les activités proposées par le CE sont vantées lors de transferts, rien n'est fait pour qu'elles puissent se réaliser dans les meilleurs conditions et qu'elles soient accessibles à tous.**